

Cécilia HEURTIN

Seine Normandie Agglomération

Document généré le mercredi 27 novembre 2024 à 10:08

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale				

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	25/11/24 à 18h10	27/11/24 à 09h31	3/3	24-133042	<u>24-</u> <u>133042</u>
JOUE	Intégrale	25/11/24 à 18h10	27/11/24	3/3		<u>721902-</u> <u>2024</u>

Classification CPV :Principale : **92610000** - Services d'exploitation d'installations sportives

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION

M. Frédéric DUCHE

12 rue la mare à Jouy

27120 DOUAINS

Tél : 02 76 48 01 66

SIRET 20007231200016



Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	Concession de service public pour l'exploitation des centres aquatiques Espace Nautique de la Grande Garenne et Piscine Robert Taron
Référence	CSP PISCINE
Type de marché	Services
Mode	Avis de concession
Code NUTS	FRD21
Description	<p>La concession s'exécutera sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération et plus précisément sur les communes de Saint Marcel pour l'Espace Nautique de la Grande Garenne et de Pacy-sur-Eure pour la piscine Robert Taron.</p> <p>L'Espace Nautique de la Grande Garenne (ENGG) se compose des espaces suivants : un hall d'accueil desservant une zone administrative et des locaux du personnel - un espace vestiaire et sanitaires - une halle bassin comprenant un bassin de natation de 25m / 6 couloirs , un bassin d'apprentissage, un bassin ludique comprenant des jets et banquettes massantes, un jacuzzi et une rivière à contre-courant, un toboggan avec un bassin de réception, une pataugeoire - un espace bien-être composé de 2 saunas, 2 hammams et un jacuzzi - un espace de remise en forme de 230 m2 composé d'une salle de cours collectifs et d'une salle de cardiotraining - des espaces extérieurs comprenant une pataugeoire de 70 m2 et des espaces minéralisés et végétalisés dédiés à la détente et aux loisirs, plages, solarium, pelouses, jeux, etc.</p> <p>La Piscine Robert Taron se compose des éléments suivants : un hall d'accueil desservant les 2 vestiaires collectifs, les locaux du personnel et un bureau -</p>

une halle bassins comprenant un bassin de natation de 25 m / 4 couloirs (250 m²), un bassin ludique, une pataugeoire et des espaces minéralisés et végétalisés dédiés à la détente et aux loisirs : plages, solarium, pelouses, etc.

Principales missions du concessionnaire (à titre indicatif) :

- Assurer l'exploitation des centres aquatiques
- L'entretien courant des équipements mis à sa disposition, y compris le nettoyage et l'entretien des abords,
- Les opérations de gros entretien et renouvellement sur les équipements du service,
- La gestion de la relation clients (accueil, ventes, billetterie, recouvrement, réclamations, etc.),
- Le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel affecté au service,
- Le contrôle et le respect des normes sanitaires
- La surveillance et la sécurité des baigneurs
- La communication autour de l'équipement
- L'information de la collectivité (reporting régulier et contrôles).

Les équipements et les missions sont décrits au cahier des charges

Le contrat d'affermage prend effet 1er octobre 2025 et jusqu'au 30 juin 2032, soit une période d'exploitation de 6 ans et 9 mois.

Code CPV principal

92610000 - Services d'exploitation d'installations sportives

Forme

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour un seul lot

Quantité ou étendue

Valeur estimée hors TVA : 19 600 000,00 €

Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	Concession de service public par voie d'affermage pour l'exploitation de la piscine Robert Taron et de l'espace nautique de la Grande Garenne Description : Les prestations attendues sont décrites au cahier des charges Durée du marché : 81 mois.	19 600 000	92610000

Délégation

Conditions de participation

Lot n° 1 : Concession de service public par voie d'affermage pour l'exploitation de la piscine Robert Taron et de l'espace nautique de la Grande Garenne

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

1. Lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement qui précisera l'identité de chaque membre dudit groupement ;
2. Note de présentation du candidat ;
3. En cas de groupement : habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
4. Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
5. Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L3123-1 à L3123-14 du Code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L3123-18, L3123-19 et L3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R3123-1 à R3123-8 du Code de la commande publique, sont exacts ;
6. L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession

prévue aux articles L3123-1 à L3123-5 du Code de la commande publique, notamment : si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; Justificatifs indiquant que le candidat a bien satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales telles que prévues à l'article L3123-2 du Code de la commande publique (certificats délivrés par les administrations et organismes compétents) ; Justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent) ;

7. Attestation sur l'honneur, certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 et suivants du Code du travail ;

Le candidat pourra, le cas échéant, s'inspirer du contenu des modèles de formulaires utilisés en matière de passation de marchés publics (DC1, DC2).

8. Le candidat établi dans un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France doit produire : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Attestation d'assurance civile et professionnelle permettant de vérifier que le candidat est couvert pour les risques du service à exploiter ;
- Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente délégation, réalisées au cours des trois dernières années ;
- Les comptes de résultat et bilans des trois derniers exercices ;

Les candidats qui ne seraient pas constitués depuis plus de trois ans pourront faire la preuve de leur capacité économique et financière par tout moyen.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Références du candidat en matière d'exploitation de centres nautiques, le candidat présentera, au minimum un tableau de références précisant : le nom de la collectivité, la nature de la convention (marchés ou délégation de service public), le nombre d'entrées, les équipements exploités, le chiffre d'affaires, et toute autre information que le candidat jugera utile.
- Moyens humains et techniques dont le candidat disposera pour l'exploitation du présent service délégué ;
- Attestation de visite des sites

Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Offres

Remise des offres le **31/01/25 à 16h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Le cahier des charges est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr. La communication avec les candidats est assurée via cette plateforme de dématérialisation. L'autorité concédante a opté pour une procédure ouverte. Les candidats doivent en conséquence établir un dossier avec un dossier candidature et un dossier offre. Les modalités de présentation des candidatures et des offres sont définies au RC. Les éléments relatifs à l'obligation de reprise du personnel sont définis au cahier des charges. Une visite des sites est obligatoire à une date définie dans le RC. La réponse à l'offre de base est obligatoire mais les candidats peuvent proposer une variante libre dans les conditions définies au RC. Les plis devront être transmis de manière électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : www.marches-securises.fr.

recours : Tribunal Administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert –
76000 ROUEN - Fax : 0235583503

Email : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction, ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Seine Normandie Agglomération

Service Commande Publique

12 rue la mare à Jouy

27120 DOUAINS

Tél : 02 76 48 01 66

marchespublics@sna27.fr

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 58 35 00 - Fax : 02 32 08 12 71

greffe.ta-rouen@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 25/11/24 à la publication

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 25/11/24 à 18h10

Marches-Publics.info V9.7